

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Le conseil municipal de Nomingue siège en séance extraordinaire ce 17 décembre 2024 à la salle « J.-Adolphe-Ardouin », à dix-neuf heures trente (19h30), à laquelle sont présents :

Madame la mairesse Francine Létourneau
Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas
Madame la conseillère : Chantal Thérien
Monsieur le conseiller : Luc Boisvert
Monsieur le conseiller : René Lalande

Assiste également à la séance, madame Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière.

Conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), la directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

Un avis public annonçant la tenue de la présente séance extraordinaire a aussi été publié en date du 6 décembre 2024, tel que requis en vertu de l'article 956 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions portent exclusivement sur le budget 2025 et le programme triennal d'immobilisations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la mairesse Francine Létourneau, celle-ci déclare la séance ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisations
3. Période de questions
4. Levée de la séance extraordinaire

**1. Résolution 2024.12.345
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2. Résolution 2024.12.346
Adoption du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisations**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil doit adopter un budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite adopter en même temps que son budget, un programme triennal d'immobilisations couvrant les années 2025, 2026 et 2027;

CONSIDÉRANT que la réalisation des projets et les montants prévus au programme triennal d'immobilisations sont conditionnels à l'obtention des financements respectifs, soit par règlement d'emprunt, soit par aides financières (subventions) et que les années de concrétisation peuvent différer selon la disponibilité des fonds;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RENÉ LALANDE

ET RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires de 2025, en regard des revenus et des dépenses et affectations, pour un montant totalisant neuf millions quarante-huit mille deux cent soixante et onze dollars (9 048 271 \$).

D'adopter le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

ADOPTÉE

3 Période de questions

4 Résolution 2024.12.347
Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU que la séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Catherine Clermont
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Francine Létourneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Létourneau
Mairesse

Francine Létourneau
Mairesse

Catherine Clermont
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.